

Des effectifs et des moyens plus importants auraient-ils permis de réduire plus rapidement le sinistre ?

Dans les Alpes-Maritimes, où des milliers de personnes ont tremblé quatre jours durant, et où treize années passées sans gros sinistre, depuis la catastrophe de Grasse en 1956, avaient conduit à oublier ces angoisses, les questions vont aujourd'hui bon train dans le public : sur les causes des incendies, sur les raisons de l'ampleur prise, sur les moyens mis en œuvre pour les combattre.

— « Où sont donc les pompiers ? Que font-ils ? »
A la Croix-des-Gardes, samedi vers 16 h, alors que des maisons brûlaient, à Biot, à Valbonne, à Villeneuve-Loubet,

Revenu à son P.C. du Centre de la Protection civile de Magnan à Nice, où les messages radio et téléphoniques continuaient d'affluer sans trêve, hier soir, le colonel Bruneton, inspecteur des services départementaux d'incendie, répond, entre deux ordres à donner :

« Les effectifs ? Bien entendu, nous souhaiterions en avoir davantage. Mais, même en augmentant les moyens en hommes et en matériel, dont disposent les centres de secours existants, nous n'aurions pas notablement réduit les proportions du sinistre. Cela tient à quantité de facteurs qu'il faudrait longuement analyser : progression fulgurante des flammes, diversité des foyers, difficultés d'accès en raison de l'encombrement des routes, simultanéité des situations critiques, etc. »

« Un exemple, à l'appui de ce que j'affirme ? Voici quelques années, un gigantesque incendie dont on se souvient sans doute, ravagea la colline résidentielle de Beverley, au-dessus de Los Angeles. 1.500 pompiers puissamment équipés, 60 catalinas furent engagés pour le combattre et cependant, 530 maisons ont flambé. »

A propos du plan O.R.S.E.C.

On a beaucoup parlé d'autre part, sur les théâtres d'opération, de l'opportunité d'appliquer le fameux « Plan Orsec » que — devant la panique très compréhensible régnant samedi à la Croix-des-Gardes — le com-

missaire de permanence à Cannes suggéra même au cabinet du préfet. Le recours à cette solution eût-il aidé à maîtriser plus vite la situation ?

« En aucun cas, dit le colonel Bruneton. Le « Plan Orsec », c'est le répertoire général de tous les moyens en personnels et en matériels susceptibles d'être employés dans les cas de catastrophes, de quelque nature qu'elles soient : inondations, tremblements de terre, glissements de terrain, etc... C'est le département sur pied de guerre, depuis les hôpitaux jusqu'aux moyens de transports. En l'occurrence, on n'avait à appliquer du « Plan Orsec » que ce qui a trait aux incendies de forêts. Ce qui prévoit la mobilisation générale des moyens dont disposent les services d'incendie, et le concours maximum des forces de l'ordre pour leur faciliter le travail. C'est ce qui a été fait... »

Il existe, dans le Var notamment, une « cote d'alerte », déterminée par le degré hygrométrique, la situation météorologique, le vent, etc... Lorsque la cote est atteinte, un dispositif est mis en place systématiquement aux points névralgiques, à titre préventif. Une telle organisation est-elle prévue dans les Alpes-Maritimes ?

« Notre dispositif est constant, explique l'inspecteur départemental. Lorsque les services météorologiques nous signalent que les conditions favorables à la propagation d'incendies se trouvent réunies, tous les centres de secours sont placés en état d'alerte. »

Mis en cause aussi, et par

ces interrogations étaient sur toutes les lèvres, ce qui se conçoit en des moments où chacun voudrait voir sa maison directement protégée.

Cependant, 250 sapeurs des services départementaux d'incendie, près de 350 pompiers volontaires, 150 hommes de troupe plongeaient dans la fournaise un peu partout, bravant les dangers et prodiguant leurs efforts sans compter. Les soldats du feu ont fait leur devoir : étaient-ils assez nombreux, disposaient-ils d'un matériel suffisant, ont-ils pu être employés au maximum de leurs possibilités ?

tout le monde : l'aménagement de la forêt :

« Il est certain, dit le colonel Bruneton, que lorsque le sous-bois est propre, bien dégagé, les flammes se propagent beaucoup moins facilement, et peuvent être combattues plus efficacement. »

Reste à mettre en œuvre une politique de débroussaillage, et à veiller à la réalité de son application. Un arrêté préfectoral, en date de juillet 1963 rappelle que la zone à débroussailler autour des propriétés est fixée à 50 mètres, et précise que, passé le délai d'un mois accordé aux retardataires après signification de leurs charges, les travaux pourront être effectués sur ordre de la préfecture par une entreprise privée, aux frais du propriétaire récalcitrant.

Le 6 mai dernier, la mairie de Cannes avait ainsi transmis une liste de 21 infractions relevées (dont 6 à la Croix-des-Gardes) : à ce jour, semble-t-il, aucune sanction n'a été prise. Une seule contravention — oeci dit pour l'anecdote — a d'ailleurs été dressée dans la région cannoise : c'est le garde champêtre de Mougins qui la releva contre... Charles Aznavour pour la propriété où sont logés ses parents.

Ajoutons qu'à la suite de l'incendie de samedi, Me Vouillon, maire de Cannes envisage à ce sujet des mesures plus draconiennes.

Leur généralisation puisserait-elle servir à éviter le retour des sombres journées que la Côte d'Azur vient de vivre.

Les conditions atmosphériques ont favorisé la propagation des incendies

Des circonstances météorologiques particulièrement défavorables, dans la journée de samedi, expliquent pour une bonne part l'extraordinaire développement des incendies dans les Alpes-Maritimes.

Plusieurs éléments se sont combinés : le mistral assez violent, la sécheresse et la chaleur entraînées par le phénomène de foehn.

La journée de samedi a été marquée par un régime de mistral très violent sur la vallée du Rhône et sur la Provence. A Nice et dans les environs, on a eu la branche dérivée de ce mistral, appelée ponant, vent d'ouest-sud-ouest, assez irrégulier en force (de 40 à 50 km-h) et en direction (230 à 250 degrés par rapport au nord géographique), ce qui explique la présence des feux en des endroits très divers.

On a enregistré, d'autre part, un phénomène de foehn. Ce foehn, vent chaud et très sec, a fait sentir ses influences dans les Alpes-Maritimes, dans la journée de samedi. C'est ainsi

que la température a été alors de 29 degrés, par rapport à 26 vendredi, avec un taux d'humidité de 25 pour cent seulement (degré hygrométrique). Par contre dimanche les conditions étaient moins propices au développement des feux, puisque la température est tombée à 23 degrés, avec un taux d'humidité de 70 pour cent. Il soufflait alors un vent d'est, marin, appelé vent de retour (du mistral) ou renverse. C'est pourquoi les feux furent rabattus dans la direction d'où ils venaient. Mais cela entraîna parfois la reprise de certains foyers.

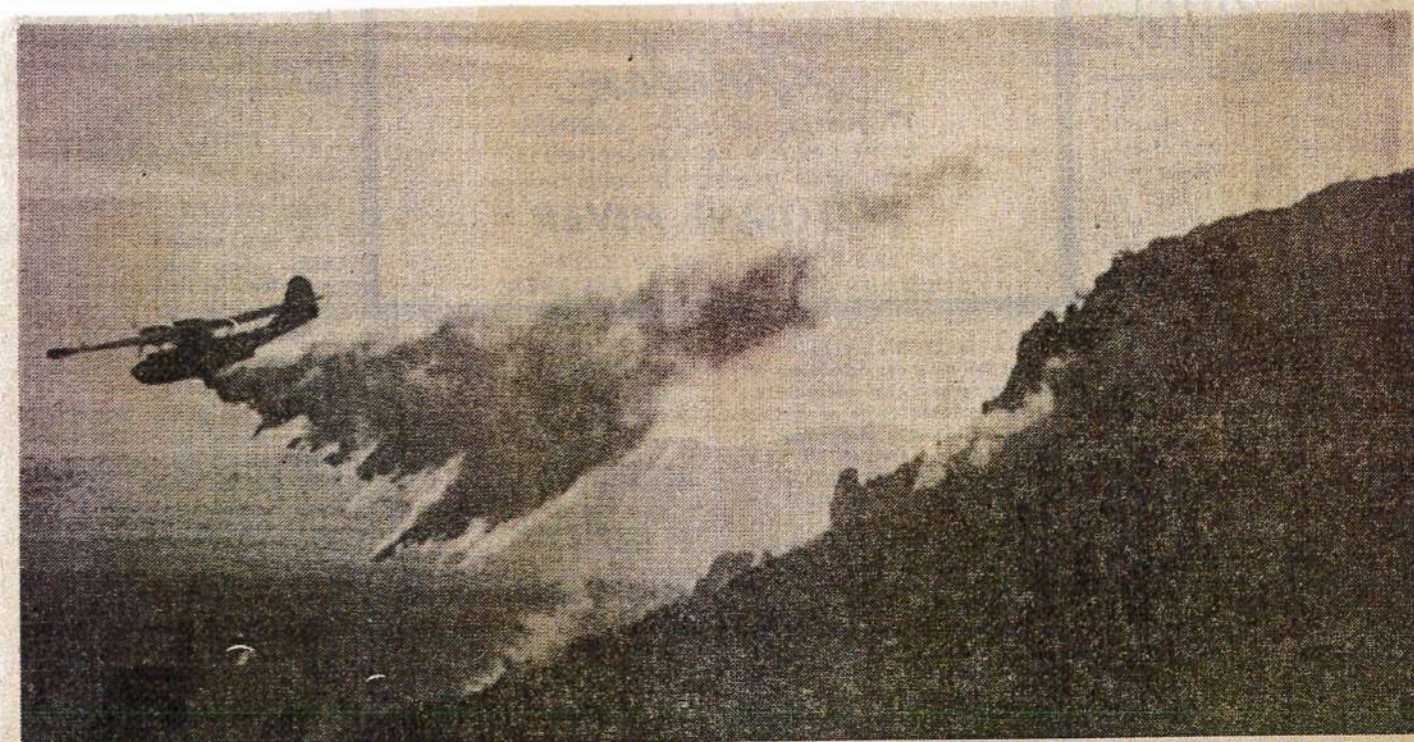
Il faut également ajouter qu'en raison de l'inexistence absolue des pluies en cette saison, les réserves des sols en eau sont très faibles ce qui entraîne une grande sécheresse.

Aujourd'hui les conditions risquent d'être assez voisines de celles de samedi. La France est traversée par une perturbation pluvieuse dans le sens NNO-SSE, à 40-50 km-h environ. Un fort mistral est à redouter de la Provence à la Corse.

A Biot-Valbonne

Dans le secteur de Biot, Valbonne, Roquefort et Villeneuve-Loubet, le fléau semble définitivement maîtrisé, mais des souches éparses continuent à se consumer çà et là... Une importante surveillance est assurée.

NICE-MATIN 22/8



L'incendie qui avait éclaté hier après-midi au mont Vinaigrier, aux portes de Nice, a été maîtrisé en fin de soirée par les pompiers, aidés par les rotations d'un « Catalina » que l'on voit ici en action déversant sa cargaison d'eau sur les bois. (Photo U.P.I.)